

# COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 9 AVRIL 2022 A 10H

Excusés : Olivier SOUBIES, Sandrine CLOUTIER et Valérie CODHANT

## **BUDGET PRIMITIF 2022 COMMUNE DE THEZE**

Les dépenses de fonctionnement s'équilibrent tant en dépenses qu'en recettes à hauteur de 867 500,50 €, celles d'investissement à 1 954 780.17 € avec les projets de restructuration de la salle polyvalente, la démolition de la grange Marque et si nous pouvons bénéficier de subventions de la région, de la DRAC, nous effectuerons les travaux de toiture et façade de l'Eglise Saint-Pierre.

Le budget 2022 est voté à l'unanimité des membres présents.

Les subventions aux associations ont été adoptées pour la somme globale de 9175 €.

Les taux du foncier bâti 34.69 et non bâti 45.91 restent inchangés pour 2022. Le produit attendu est de 372 725 €.

Les devis voirie 2022 sont adoptés à l'unanimité, il s'agit :

Curage de fossés printemps et automne par l'entreprise BAUDY pour un total de 6 840 € HT

Curage de fossés par GARICOITZ pour 2 520 € HT, chemin du lac JOTA TP pour 7 192 € HT

Chemin Pédemarque par ETP RIGOU pour 3 344 € HT, chemin Laslanottes par SIGNATURE pour 785 €

Et chemin Pandelle par ETP RIGOU pour 15 200 € HT

## **VOTE DU BUDGET COMPLEXE COMMERCANT**

La section de fonctionnement s'équilibre tant en recettes qu'en dépenses à la somme de 41 927.02 €. En investissement les dépenses sont de 16 250 e et les recettes sont de 27 854.32 €

Le budget du complexe commerçant est voté à l'unanimité.

## **VOTE DU BUDGET LOTISSEMENT COMMUNAL**

Les dépenses de fonctionnement s'équilibrent tant en dépenses qu'en recettes à la somme de 72 188.35 € et en section d'investissement il s'équilibre tant en dépenses qu'en recettes à la somme de 82 153.49 €.

Le budget du lotissement communal est voté à l'unanimité.

## **VOTE DU BUDGET LOTISSEMENT DU STADE**

Les dépenses de fonctionnement s'équilibrent tant en dépenses qu'en recettes à la somme de 27 598.88 € et la section d'investissement s'équilibrent à la somme de 55 096.26 €

## **RESERVE FONCIERE**

M le Maire demande à M CROUAIL de se retirer, le dossier suivant le concernant

M le Maire propose au conseil d'acquérir à proximité de la salle polyvalente un bout de terrain situé en zone constructible (environ 2000 m2) qui appartient à M CROUAIL qui pourrait servir ou à du stationnement pour les activités se déroulant à la salle ou à du stockage quelconque (à définir).

M Crouail accepte de vendre à la commune ce terrain sur les bases de 1€ le mètre carré soit environ 2000 € auxquels se rajouteront les frais de notaire et de géomètre.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité.

### **LOCATION CHAPITEAUX**

Un des deux chapiteaux a été remonté et les différentes pièces identifiées afin de permettre un montage plus facile pour les personnes de Thèze qui le loueront. La convention de prêt est validée par le conseil municipal ainsi que son tarif de location : location week-end 200 €, vendredi compris pour le montage et lundi le démontage. La facturation passe à 30 € par jour supplémentaire

### **BILAN SIVU**

M Bizière Valéry, Président du SIVU LTV nous présente le bilan du SIVU dont les statuts arrivent à leur terme en décembre 2022. Il a rappelé les missions du SIVU :

-gestion du périscolaire avec la cantine, la garderie et transport scolaire qui a pris fin en 2014

-la répartition des charges entre les communes a été également rappelées :

Pour les dépenses d'investissement, 80 % est à la charge de la commune de Thèze et 10 % à la charge des communes de Viven et Lème.

Pour les dépenses de fonctionnement, 1/3 est au prorata de la population de chaque commune et 2/3 pour les restants au prorata du nombre d'élèves par commune d'origine.

Le Président a présenté l'évolution décroissante des participations des communes depuis 3 ans. Il a également présenté le mode de calcul pour les élèves extérieurs au SIVU, ainsi que l'évolution des effectifs élèves sur les 12 dernières années, les échéances d'emprunts de l'école maternelle qui doivent se terminer en 2025 pour deux emprunts et 2026 pour le troisième.

Pour terminer, il a présenté très succinctement le futur projet de la restructuration de l'école élémentaire.

L'enjeu sera pour les communes du SIVU de connaître au mois de mai 2022 leur décision de poursuite du SIVU et s'il y aura prolongement du SIVU avec ou pas les mêmes statuts de 2010

Questions diverses : l'association du basket souhaiterait changer le panneau lumineux d'affichage. Ils feront parvenir des devis, la commune étudiera la question.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12h30